



# ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

## appel de préparation à la défense

Question écrite n° 60929

### Texte de la question

M. Jean-Pierre Brard attire l'attention de Mme la ministre de la défense sur l'importance de la place à donner au devoir de mémoire lors des journées d'appel de préparation à la défense. En effet, ces journées permettent de s'adresser à de jeunes adultes qui n'ont, par définition, pas la mémoire vécue des grands événements et des tragédies qu'a connu, notre pays au siècle dernier. En conséquence, il suggère que les journées d'appel de préparation à la défense incluent la visite pédagogique d'un site historique du siècle dernier, au titre du devoir de mémoire.

### Texte de la réponse

La loi n° 97-1019 du 28 octobre 1997 portant réforme du service national a fixé trois objectifs précis à la journée d'appel de préparation à la défense (JAPD) : informer sur les enjeux et les moyens de la défense, informer sur les métiers de la défense et les possibilités d'engagements, et évaluer les apprentissages fondamentaux de la langue française. En 2004, la ministre de la défense a souhaité réformer la JAPD afin de mettre davantage l'accent sur les responsabilités du citoyen et sur l'exercice de cette citoyenneté, et de rendre cette journée plus formatrice, plus concrète et plus propice au dialogue et à l'interactivité. Dans cette perspective, le nouveau programme de la JAPD repose notamment sur un module intitulé « Les responsabilités du citoyen » qui évoque la mémoire collective et contribue à sensibiliser les jeunes aux valeurs fondamentales de la République en renforçant le sentiment d'appartenance à une même nation partageant une histoire et un destin communs. La JAPD a ainsi vocation à renforcer la solidarité entre les générations. A cet égard, le mémorial de Caen, érigé en site d'accueil permanent de la JAPD, a reçu 2 132 jeunes au cours de l'année 2004. Les visites pédagogiques de sites historiques s'inscrivent donc parfaitement dans l'esprit de cette journée. Néanmoins, elles ne peuvent être organisées localement que dans la limite des contraintes d'emploi du temps de cette journée et dans le respect de l'ensemble de son programme.

### Données clés

**Auteur :** [M. Jean-Pierre Brard](#)

**Circonscription :** Seine-Saint-Denis (7<sup>e</sup> circonscription) - Député-e-s Communistes et Républicains

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 60929

**Rubrique :** Défense

**Ministère interrogé :** défense

**Ministère attributaire :** défense

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 22 mars 2005, page 2870

**Réponse publiée le :** 17 mai 2005, page 5056